

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE366

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 7

Au début de l'alinéa 23, après le mot :

« demande »,

insérer le mot :

« conjointe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.